

Avoriaz, le 16 janvier 2012

COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ALDA
DU 27 DECEMBRE 2011 A AVORIAZ

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Marcel SARON.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Mr LEPESANT et Mr FAVIER se portent volontaires.

Damien TRETTHAU, chef des services Techniques de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 - Rapport moral du Président (**Résolution 1**).
- 2 - Quitus de Gestion (**Résolution 2**).
- 3 - Renouvellement du tiers sortant du Syndicat, au titre de l'exercice 2011/2012 (**Résolution 3**).
Sont membres sortants cette année : Mesdames Annie FAMOSE, Marie-Hélène MARTINACHE,
Messieurs Jean-Paul CLOPPET, Michel RICHARD et Gérard DASSONVILLE.
- 3 bis- Elections de 2 membres du Syndicat supplémentaires.
- 4 - Questions diverses

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Marcel SARON souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée et effectue une présentation des conditions difficiles rencontrées par les professionnels de la station pour cette ouverture hivernale (conditions climatiques extrêmes, une livraison des différents équipements sous des délais particulièrement tendus et un départ tardif des entreprises).

Mr SARON rappelle que l'ALDA est la garante des fondamentaux de la station en matière d'environnement et d'architecture et que toute modification de l'existant ou tout nouveau projet doit être soumis à son préavis. Madame Arlette ORTIS (propriétaire d'un chalet et élue au sein du Syndicat) est en charge de cette mission. Mr SARON ajoute que les préavis émis par Mme ORTIS sont en général respectés mais que les services de l'ALDA doivent rester vigilants puisque certaines modifications ont été soumises une fois le chantier entamé. Concernant l'environnement, Mr SARON indique que l'implantation des Moloks a engendré la suppression d'une trentaine d'arbres mais qu'une centaine a été réimplantée par la Commune. Ces Moloks devraient à court terme fonctionner grâce à l'apport volontaire généralisé.

Michel RICHARD confirme que la mairie a souhaité que ces points d'apport soient paysagés pour en permettre une intégration paysagère parfaite et il ajoute qu'ils seront véritablement opérationnels courant février, leur mise en fonctionnement ayant été perturbée par des aléas climatiques difficiles. Les finitions seront apportées au printemps 2012.

Mr SARON présente les deux projets concernant la place Jean VUARNET avec l'installation du nouveau téléphérique :

1°/ Une gare d'arrivée enterrée, avec un impact visuel minimisé, un projet de sortie piétons-skieurs à proximité des actuelles caisses. Il s'agit du projet figurant sur la demande de permis de construire.

2°/ Toujours une gare enterrée, avec un couloir souterrain et une sortie à proximité de la résidence SEPIA. Cette deuxième solution permettrait par ailleurs de sécuriser la traversée de la place Jean VUARNET par les piétons. Cette solution, plus coûteuse, demandera certainement la participation d'entités partenaires de la SERMA.

La Commune, la SERMA et l'ALDA sont particulièrement attentives à ces problèmes de sécurité.

Le Président revient sur le plan lumière et les quelques mois de retard pris dans le projet. Michel RICHARD rappelle que 680000 euros ont été investis cette année et que 300000 y seront dédiés l'an prochain. Mr RICHARD explique que le retard résulte d'un certain nombre de problèmes rencontrés sur le terrain, des autorisations reçues de manière parfois tardive, des modifications de projet. Gérard FEIGE explique que l'ALDA a profité des travaux effectués sur les réseaux électriques pour faire poser des fourreaux qui accueilleront à terme de la fibre optique, nécessaire à l'optimisation des performances du service TV/internet.

Mr SARON aborde le sujet de la gestion de l'entrée station en indiquant que Commune, SERMA, Office de Tourisme, hébergeurs et ALDA doivent encore se rencontrer pour réfléchir à l'avenir de cette structure.

Marcel SARON conclut en rappelant que les missions de l'ALDA pour le futur sont à redéfinir plus précisément et que l'Assemblée devra très probablement se prononcer dans un avenir proche sur ce sujet.

La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 288 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 961
Nombre de voix exprimées : 944

Nombre de OUI : 874
Nombre de NON : 0
Nombre d'ABSTENTIONS : 86

Bulletins Blancs : 0
Bulletins Nuls : 0

La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est approuvée

2- QUITUS DE GESTION (Résolution 2)

Monsieur Jean-Luc ROSSI (expert comptable de l'ALDA) effectue une présentation des comptes de l'association, clos au 30 septembre 2011. (en annexe 1 le diaporama présenté par ce dernier).

Mr ROSSI rappelle que les produits ont d'une part augmenté d'environ 100000 euros en raison de l'intégration des nouveaux mètres carrés et d'autre part été réduits de 60000€ en raison de l'abandon de la subvention auparavant reçue pour le fonctionnement de l'accueil.

Mr JULIEN demande qui versait cette subvention. Marcel SARON répond qu'il s'agissait de la Commune mais que cette opération sortait du cadre légal. Michel RICHARD confirme et ajoute que la Commune a financé la rénovation de l'entrée station et en assume les charges courantes et de fonctionnement.

Mr ROSSI poursuit en indiquant que les charges de fonctionnement de l'ALDA ont sensiblement baissé (-2,9%) en raison d'une baisse du contrat d'entretien paysager (station fermée donc contrat revu à la baisse), d'une diminution des frais d'assemblées et de déplacements.

Parallèlement enregistrée, baisse de la taxe sur les salaires et des frais de personnel accueil (équipe réduite à l'occasion de l'été 2011).

Concernant les dotations aux amortissements, Mr ROSSI fait état d'une augmentation de 40000€ dont 25000€ consacrés à une provision pour travaux sur ascenseurs.

Mr ROSSI explique à l'Assemblée que les 12315€ provisionnés pour perte dans le cadre du litige avec la SONGIP représentent en fait une opération transparente puisque la contrepartie apparaît également dans les produits. Mr ROSSI annonce qu'il faudra à terme se prononcer en assemblée générale sur le devenir de cette écriture comptable, cette créance étant irrécupérable.

Mr GOBEL demande pourquoi une procédure n'est pas entamée. Marcel SARON répond que Mr DELERINS a été poursuivi mais que l'ALDA n'étant pas créancier prioritaire, les sommes dues ne peuvent être récupérées.

Mr JULIEN demande que les identités des mauvais payeurs soient diffusées comme dans une copropriété traditionnelle. Mr SARON prend acte de cette demande et confirme que ce document sera annexé au compte-rendu de cette assemblée (annexe 2).

Mr ROSSI revient sur le passif du bilan et plus particulièrement sur les capitaux propres (fonds associatif) à hauteur de 234272€. Mr SARON précise à ce sujet que la volonté a été de faire apparaître les fonds récupérés dans le cadre du procès à l'encontre de la Lyonnaise des Eaux.

La résolution n°2 « Quitus de Gestion » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 288 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 961
Nombre de voix exprimées : 960

Nombre de OUI : 896

Nombre de NON : 0

Nombre d'ABSTENTIONS : 64

Bulletins Blancs : 0

Bulletins Nuls : 0

La résolution n°2 «Quitus de Gestion» est approuvée.

3- RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DU SYNDICAT, AU TITRE DE L'EXERCICE 2011/2012 **(Résolution 3)**

Marcel SARON décline à l'Assemblée l'identité des membres sortants :

Mesdames Annie FAMOSE, Marie-Hélène MARTINACHE, Messieurs Jean-Paul CLOPPET, Michel RICHARD et Gérard DASSONVILLE.

Le Président rappelle que les statuts de l'ALDA prévoient un syndic par tranche de 15000m². L'intégration des 38000m² de l'UTN induit la nomination de deux titulaires supplémentaires.

Le vote portera ainsi sur la nomination de 7 titulaires.

Membres se représentant ou se présentant pour la première fois:

- Madame Marie-Hélène MARTINACHE (représentée par Mr GALIEZ car absente, propriétaire au Neva),
- Monsieur Jean-Paul CLOPPET (Directeur de la SEPA/STA, gestionnaire des transports et parkings de la station),
- Monsieur Michel RICHARD (Adjoint au Maire de Morzine-Avoriaz (en charge des affaires relatives à Avoriaz) et propriétaire de Carrefour Montagne),
- Mr Gérard DASSONVILLE (Propriétaire au Sosna, membre de la Commission Communication),
- Madame Dzénita VERDIE (Propriétaire aux Fontaines blanches),

- Monsieur Joël GILBERT (Propriétaire au Mèlèzes 2, Membre du Conseil Municipal de Sciez sur Léman et investi dans la vie associative de sa commune par le biais de sa fonction de trésorier du foyer culturel),
- Madame Annie FAMOSE (Présidente de l'Office de Tourisme d'Avoriaz et commerçante locale)
- Monsieur Guy LATOURNERIE (Propriétaire au Neva, bénéficiant d'une expérience dans la gestion d'un syndicat de copropriété en Alsace),

La résolution n°3 « Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de 2011-2012 » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 288 voix	
Nombre de voix présentes ou représentées : 961	Bulletins Blancs : 0
Nombre de voix exprimées :	Bulletins Nuls : 0

<u>Sont élus :</u>	<u>Nombre de voix :</u>
Monsieur Michel RICHARD	899
Madame Annie FAMOSE	881
Madame Dzénita VERDIE	872
Monsieur Gérard DASSONVILLE	833
Monsieur Jean-Paul CLOPPET	775
Monsieur Joël GILBERT	734
Madame Marie-Hélène MARTINACHE	604

4 - QUESTIONS DIVERSES

Haut débit

Gérard FEIGE rappelle que les emplacements réels des modems « déplacés », c'est-à-dire ceux aujourd'hui dans un appartement autre que celui déclaré lors de l'achat initial du modem, doivent impérativement être déclarés aux services de l'ALDA. Ceci est nécessaire pour effectuer les réglages des amplificateurs du réseau ce qui est une condition nécessaire à son bon fonctionnement.

Certains participants déclarent rencontrer des problèmes de débit et demandent s'il n'est pas envisageable d'améliorer ce dernier. Mr FEIGE répond que les lignes commandées (et espérées avant la saison d'hiver) pour absorber la croissance du réseau, n'ont pu être installées à temps suite à une rupture d'approvisionnement de « cartes » de la société qui nous fournit les lignes. Les installations sont prévues en janvier et devraient permettre de garder un débit raisonnable ensuite même en période de pointe.

De plus des réglages seront effectués dès que possible en particulier quand les emplacements des modems seront mieux connus (dont tous ceux de PV qui ont été dispersés cet été et pour lesquels nous ne savons toujours pas dans quels immeubles ils se trouvent).

Il indique que des fourreaux dédiés à la fibre optique ont commencé à être implantés et permettront à terme d'améliorer la qualité du réseau en raccourcissant les tronçons comportant beaucoup d'amplis installés en série ce qui génère du « bruit ». Le financement de la fibre devrait être possible grâce aux redevances versées par les hébergeurs proposant un service de location de modems (Ces hébergeurs reversent à l'ALDA 50% de leur chiffre d'affaires HT).

Mr FEIGE rappelle que le service internet représente un coût de 5 euros par an pour un propriétaire possédant un appartement de 40m² et que cela est maintenant sans doute insuffisant au regard des attentes des utilisateurs qui sont beaucoup plus grandes qu'il y a seulement 3 ans.

Pour l'avenir, il n'est pas certain que le groupe PV continue à utiliser le réseau ALDA, la réponse devrait être connue en avril prochain.

Mr SARON remercie Gérard et Gaétan FEIGE pour leur participation efficace et bénévole.

Nouveau quartier CROZATS

Un participant fait remarquer que l'appellation du nouveau quartier des Crozats prête à confusion et demande si l'ALDA pense intervenir pour résoudre ce problème.

Marcel SARON confirme que le risque de confusion est réel et peut se révéler particulièrement grave au cas

d'intervention des services d'urgence et ajoute que les services de Pierre et Vacances ont été alertés pour que le nom du quartier soit modifié et que l'appellation Crozats disparaisse des publicités sur internet et des bons de réservation.

Ancien et nouveau téléphérique

Alain BLAS est interrogé sur les modalités de déconstruction de l'actuelle gare supérieure du téléphérique. Ce dernier répond qu'il n'est pas prévu de la démonter avant 2014/2015. Les pylônes et câbles existants seront par contre démontés assez rapidement.

La gare aval de la nouvelle structure sera située à proximité du départ du télésiège du Vêrard et une extension de l'ordre de 180/190 places est prévue pour le parking des Prodains.

Gestion des transports

Certains propriétaires se plaignent de l'attente parfois enregistrée pour obtenir un transport et plus particulièrement sur les créneaux horaires tardifs. Marcel SARON confirme que la gestion des flux sur les périodes de pointe demeure très compliquée et il confirme que le nombre de cochers en activité a tendance à diminuer au fil des ans.

Mr CLOPPET indique que 12 engins sont maintenant opérationnels pour assumer la mission de transport et ajoute que la gestion du transport de nuit demeure compliquée car souvent caractérisée par une activité imprévisible.

Concernant le confort des passagers en cas d'intempéries, un participant fait remarquer que les cochers devraient systématiquement équiper leurs traîneaux de capotes. Mr SARON répond qu'il sera demandé à l'association des cochers d'envisager cette solution.

Déchetterie zone technique

La présence de bennes à ordures et « caissons » sur l'emprise de la zone technique, à proximité des écuries, interpelle plusieurs participants qui les considèrent disgracieux et perturbants lorsque l'on emprunte le télésiège du Proclou.

Michel RICHARD indique que la charpente métallique apposée sur ces quais sera couverte par une structure bois qui réduira cet impact visuel et que les « caissons » sont des modules de type Algecos, remplaçant provisoirement les chalets et caravanes des cochers. Mr RICHARD ajoute que des logements destinés aux cochers vont être construits devant les écuries et que ce chantier doit être entamé cette année.

Mr GOBEL souhaiterait qu'un masquage vertical soit apposé pour dissimuler les quais.

Moloks

Deux problèmes majeurs sont évoqués :

1°/ Le risque qu'un enfant puisse chuter à l'intérieur d'un molok.

2°/ La risque encouru par le personnel du SIVOM lors des manœuvres de l'engin de collecte.

Mr RICHARD répond qu'il a effectivement aperçu des enfants jouant à proximité des Moloks mais que les containers ont été conçus pour respecter les 1,10 mètres de hauteur réglementaire et que les services communaux sont particulièrement attentifs à ces problèmes de sécurité.

Concernant le personnel du SIVOM, il ajoute que la personne présente à proximité de la machine est nécessaire pour sécuriser les zones de manœuvre de l'engin et protéger le public.

Parkings des Prodains

Mr CADOUX demande si de nouveaux éléments sont apparus sur le sujet de la gestion de ce parking et s'il est vrai qu'une demande de permis de construire aurait été déposée pour la construction d'un parking couvert.

Mr RICHARD confirme que la volonté la Commune pour que cette zone de stationnement soit gérée demeure d'actualité. Dans ces conditions, le stationnement y deviendrait payant. Mr RICHARD rappelle par ailleurs à l'Assemblée que le parking est implanté sur des emprises foncières privées et ajoute que le stationnement gratuit n'est plus possible à Morzine. La Commune demeure cependant en alerte pour que la tarification demeure acceptable.

Mr GOBEL considère que les journaliers sont privilégiés aux Prodains.

Michel RICHARD répond que sa position est de conserver le nombre de places dédiées aux résidents et confirme parallèlement le dépôt de permis de construire par un privé, propriétaire de terrains aux Prodains. Cependant, Mr RICHARD précise que la zone des Prodains est spécifique et que la DDE s'oppose à ce projet au regard de la dangerosité du secteur (zones d'inondations, avalanches, décrochage de falaise). Mr

RICHARD ajoute que dans tous les cas, le stationnement devra être organisé dans un plan d'ensemble. Concernant le parking de Serrausaix mis en place l'hiver dernier, Mr RICHARD déclare que la Mairie était favorable à sa pérennisation mais que le promoteur a considéré que ce besoin n'était pas réel et n'a pas voulu participer au financement du service.

Le financement des navettes le desservant 7j/7 et 24h/24 a été assuré par la collectivité, s'est révélé particulièrement onéreux et n'a pas été reconduit. Rétablir Serrausaix demeure une possibilité mais la question de son financement se posera fatalement.

Mr SARON rappelle qu'il existe actuellement :

- 900 places pour le parking découvert
- 850 places pour le nouveau parking couvert
- 800 places pour l'ancien parking couvert
- 204 places pour le parking de l'AMARA

Le total est donc inférieur à 4000 places (Prodains inclus) pour plus de 4000 propriétaires.

Mr RICHARD confirme qu'il manque des places de parking sur Avoriaz.

Mr GOBEL affirme qu'il a remis à Mr SARON des brochures publicitaires ventant la mise à disposition de parkings pour les propriétaires. Mr SARON répond que ces documents font état de parkings mais que leur gratuité n'y est pas consignée.

Mr GOBEL ajoute par ailleurs qu'il est regrettable qu'une station sans voitures ne propose pas de capacité de stationnement suffisante.

Mr SARON conclut en rappelant aux participants que l'ALDA est toujours en recherche de conseillers techniques et que toute personne disposant de compétences particulières peut se manifester pour participer à la vie de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00 avec les remerciements de Marcel SARON.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.



Le président de l'ALDA
Marcel SARON



Le secrétaire de séance
Damien TRETTHAU